

Zeitschrift:	Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber:	Schweizer Heimatschutz
Band:	75 (1980)
Heft:	3-4-fr: Conception suisse de tourisme
Artikel:	L'incertitude reste entière : menace sur le site de Chillon-Villeneuve
Autor:	Bodinier, C.-P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-174892

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Menace sur le site de Chillon-Villeneuve

L'incertitude reste entière

Le scandale a éclaté au début de janvier: un promoteur s'apprêtait à édifier deux blocs d'appartements de luxe, barrant, dans la perspective des Dents du Midi, la vue du château de Chillon sur l'historique silhouette de Villeneuve. La menace, sur ce site d'importance nationale, un des plus célèbres d'Europe, a suscité dans l'opinion un tel émoi que le promoteur a déclaré renoncer à son projet, prêt à revendre ses terrains à l'Etat. Mais celui-ci n'a pas réagi comme on l'espérait et la procédure communale de demande du permis de construire n'est pas interrompue. Un nouveau plan de quartier est à l'étude...

Les lieux: entre les quais de Villeneuve et la Tinière, le «terrain Danrestel», occupé par un bâtiment industriel abandonné, peu voyant; à l'ouest du cours d'eau, un terrain de camping, suivi de la plage dont l'Office du tourisme de Montreux, propriétaire, désire se débarrasser. Les deux premières parcelles appartiennent à M. Armin Gottdiener, brasseur d'affaires venu d'Autriche, habitant Montreux, qui jongle avec des millions d'origine mystérieuse, possède des hôtels en plusieurs endroits et déclare au fisc ne rien gagner (la commission cantonale «ad hoc» s'occupe du cas).

En 1971, en pleine euphorie de «haute conjoncture», la Commune de Villeneuve a élaboré un *plan de quartier* peu compatible avec la loi cantonale sur les sites, mais approuvé ultérieurement à tous les échelons cantonaux et fédéral... Ce plan a d'ailleurs été conçu, il faut le souligner, dans l'optique d'une future réalisation publique. La Commune avait un droit de préemption sur les terrains en cause, arrivant à échéance en décembre 1978: elle a alors décidé, pour ne pas alourdir sa dette, de n'en pas faire usage. C'est sa seconde faute.

Projet et oppositions

En août 1979, mise à l'enquête publique du projet: en première étape, deux immeubles sur la parcelle du camping, comprenant 44 appartements, totalisant 80 m de longueur et 20 m de hauteur; un complément ultérieur est prévu sur le terrain Danrestel (ici, M. Gottdiener a choisi pour architecte un des membres de la Municipalité de Villeneuve).

Bien qu'on soit en pleine période de vacances (le procédé est connu!), une douzaine d'oppositions se manifestent, dont celles de l'Office du tourisme de Montreux et de l'Association pour la restauration du château de Chillon. Le projet est légèrement modifié (42 appartements au lieu de 44!) et remis à l'enquête en janvier 1980: il apparaît peu conciliable avec la nouvelle *loi fédérale sur l'aménagement du territoire*, dont l'art. 3 enjoint aux autorités de «tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau...». On note l'absence de publication de toute photo-montage (on sait pourtant qu'il en existe) indiquant clairement l'impact du projet dans le paysage. Les oppositions se multiplient. Une pétition est lancée,

qui réunit bientôt à Veytaux, Montreux et Villeneuve plus de 1000 signatures. Quinze grands conseillers de la région déposent une interpellation. L'affaire commence à retentir aussi dans la presse d'outre-Sarine.

Coup de théâtre

Dans *24 Heures* du 29 janvier, notre confrère Bertil Galland publie une vigoureuse «lettre au promoteur»: «Vous-même, lui dit-il, après un long séjour lémanique, vous n'êtes sans doute pas indifférent aux sentiments de la population qui vous entoure. Aussi voudrais-je que vous compreniez à quel point votre intervention dans les abords de Chillon nous heurte.»

Ebranlé par cette intervention, par l'émotion populaire (et aussi, il faut bien le dire, par des menaces anonymes d'inspiration raciste), M. Gottdiener annonce au soir du 30 janvier qu'il *abandonne son projet* et, renonçant aussi à tout bénéfice, souhaite revendre ses terrains à l'Etat à leur prix d'achat; en y ajoutant les frais d'architectes, le total est de 4,4 millions.

Le site paraît sauvé, et de belles possibilités s'offrent aux autorités d'emboîter l'ensemble du problème, de sauvegarder définitivement l'une des dernières parcelles de rives encore intactes, de s'atteler à une *solution globale d'intérêt public*, de Chillon à Villeneuve.

Souscription publique

Cependant, «aussi longtemps que des mesures suffisantes n'auront pas été prises par les autorités, ce site peut être, à tout moment, gravement menacé par des projets immobiliers». Ainsi s'exprime une nouvelle Association pour la sauvegarde des rives et du site de Chillon, présidée par Henri Debluë (le librettiste de la

dernière Fête des vignerons). Son but est de «lutter sans relâche contre tout projet d'aménagement qui ne serait pas en harmonie avec le paysage de Chillon». Pour commencer, elle lance une *souscription publique étendue à toute la Suisse*, pour «contribuer à l'achat et à l'aménagement des terrains menacés». Elle a déjà une promesse de 100000 fr. de la Fondation Paul Schiller, à Zurich. Une grande coopérative en mettrait dix fois plus si la situation était claire. Les dons ne tardent pas à affluer: environ 1500 fr. par semaine. On fait des collectes jusque dans les écoles alémaniques.

L'élan national est manifeste. Le gouvernement vaudois va-t-il saisir cette occasion?

La douche froide

Entrevue le 29 février entre Etat et Commune. Huit jours après, c'est la douche froide d'un communiqué officiel: il relève que la demande de permis de construire, à Villeneuve, n'a pas été retirée et que la procédure continue. Il y a encore «de nombreux points à éclaircir»... L'Etat s'est donc borné à relancer la balle dans le camp de la Commune. A fin mai, nous trouvons un Henri Debluë un peu découragé: *l'affaire paraît s'ensabler*, et la collecte s'en ressent fortement; l'inertie des autorités décourage les bonnes volontés. La ferveur du secteur privé n'a aucun écho officiel: Etat et Commune sont endettés.

L'Etat «en retrait»

Enfin, début juillet, *conférence de presse* du Conseil d'Etat. Le chef du Département des travaux publics explique que si l'Etat n'est pas entré en matière sur l'achat des terrains, c'est pour ne pas sanctionner des prix spéculatifs, et parce qu'il a déjà à faire face à



Les hachures montrent l'espace menacé par le premier projet Gottdiener, à l'emplacement du camping. Il efface la silhouette de Villeneuve depuis la tour médiévale (à gauche) qui reste d'un ancien hôpital, jusqu'au-delà de l'église à droite (photo Edition Chillon).

des demandes d'indemnités de plusieurs dizaines de millions pour cause d'aménagement du territoire. Cependant – et cela semble contradictoire – le chef du Département des finances déclare de son côté qu'au terme des études, un achat des terrains ne serait pas exclu, en collaboration avec l'initiative privée.

Car nouvelles études il va y avoir: la Commune va *modifier son plan de quartier*, en collaboration avec les services de l'Etat et le promoteur. D'ici là, l'Etat se veut «momentanément en retrait». Ces messieurs les techniciens devront proposer *plusieurs variantes*. Donc, «toutes les possibilités restent ouvertes», y compris une interdiction de construire sur la parcelle du camping, mais avec lotissement de la parcelle Danrestel. Quant à la loi fédérale sur l'aménagement, «elle ne saurait avoir un effet rétroactif» (?!), et elle ne précise pas la largeur des bords de lacs à méanger...

On notera la curieuse situation du promoteur: il désirait se tirer de ce guêpier et récupérer ses fonds au plus tôt; mais on ne tient pas à lui refuser le permis de construire (ce qui équivaudrait à lui verser de lourdes indemnités), et on le presse de modifier son projet.

Certes, le nouveau plan de quartier devra être mis à l'enquête, puis adopté par la Commune, éventuellement par les citoyens en cas de référendum, et finalement par le Conseil d'Etat. Cela représente des *obstacles*, et du temps va se passer. Théoriquement, une heureuse issue n'est donc pas inconcevable. Mais il est malheureusement difficile de dire pour l'instant si l'on s'achevine vers un simple remaniement du projet, ou si une *solution véritablement politique* a encore ses chances. A cet égard, ici comme ailleurs, les autorités sont en retard sur l'opinion. Et les défenseurs du site feront bien de rester vigilants.

C.-P. Bodinier

P.S. On a eu le plaisir d'apprendre le 29 juillet que M. H. Debluë et son association de sauvegarde chargeaient M. J.-P. Vouga, ancien chef du Service cantonal de l'urbanisme et ancien adjoint du délégué fédéral à l'aménagement du territoire, d'une double mission: faire une étude d'ensemble pour la rive Chillon-Villeneuve, et négocier au plus haut niveau avec toutes les parties intéressées. Une part du don de la Fondation P. Schiller en couvrira les frais. L'espoir renaît qu'on arrivera à sortir de l'impasse.